L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MARDI (MATIN) 20 SEPTEMBRE 1831.

☞ Un grand nombre d'Electeurs se proposent de soutenir M. ANTONIO DUCROS, à l'élection d'un Alderman pour le 4me. district, en remplacement de M. A. Pitot, démissionnaire.

Nous reconnaissons qu'une partie des nouvelles d'Europe et celle du tremblement-de-terre de la Barbade, publiées samedi, dans le côté français de notre feuille, avaient été soustraites de l'imprimerie de L'ARGUS par un de nos ouvriers; et nous déclarons, en même temps, que c'est à notre insçu que ces nouvelles ont été insérées dans L'ABEILLE.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 20 septembre.

☞ Le courrier d'hier nous a apporté des nouvelles d'Angleterre jusqu'au 1er. août; nous en avions reçu directement de la même date, dans la matinée, par l'arrivée du brick anglais le *Blucher*, venant de Liverpool. Enfin, le discours du roi des Français à l'ouverture des chambres, nous était parvenu aussi dans la matinée, en Espagnol, par la voie de la Havane. De ces différentes sources, nous l'avouerons, nous n'apprenons rien de bien important, si ce n'est que la journée du 27 juillet, sur laquelle nous avons des détails, s'est passée sans événemens à Paris; et que le côté gauche de la chambre des députés est au grand complet; on peut s'attendre à de chaudes discussions, et peut-être à des décisions importantes.

Nous voudrions voir confirmer une nouvelle aussi intéressante que celle qu'annonce une feuille du nord sur la foi des journaux anglais; c'est que l'Autriche consentirait à *réunir la Gallicie à la Pologne*, pourvu que l'indépendance de ce dernier état lui fût garantie. Mais d'un autre côté la Prusse lève le masque; on rapporte que le roi Frédéric Guillaume a dit, qu'il ne prétendait point garder la neutralité dans la lutte des Polonais contre les Russes, et qu'il était de son intérêt d'accorder toutes sortes de protections à ces derniers.

"Depuis que l'armée polonaise a quitté la capitale, le quartier-général était à Modlin, mais il a repassé le pont de cette ville, et le quartier général est de nouveau à Bryuzinski. Les Polonais sont à Sachaczew et dans les environs, de manière que nous pouvons nous attendre à de rudes combats de ce côté là de la ville. Le champ de bataille de Kouzza à Minsk, est complètement couvert de corps morts. Skrzynecki lui-même s'est réuni à Chrzanski, et le 15 et le 16 juillet, ils combattaient contre les Russes, mais, à la date du 18, on ne connaissait pas encore à Varsovie les résultats de cette affaire. On dit qu'il a été fait beaucoup de prisonniers et que quelques pièces de canon ont été prises par les Polonais. On établit de nouvelles batteries à Varsovie, de manière que si les Russes essaient d'entrer de force dans cette ville, on en fera un carnage horrible. Une personne arrivant de Podolie, annonçait qu'une insurrection avait éclaté dans le gouvernement d'Or. Le général Rozinecki, (polonais au service de la Russie,) a eu l'insolence d'écrire au général Skrzynecki, pour lui dire qu'il pouvait maintenant traiter avec le général Paskewitsch, ou, s'il l'aimait mieux, avec lui-même Rozinecki. Il se propose comme médiateur, étant, dit-il, un excellent polonais et un bon patriote, ce dont les papiers dont il est porteur le convaincront, si le gouvernement polonais veut se donner la peine de les examiner." (Lettre de Varsovie du 18 juillet.)

Les journaux français du 26 juillet ont été reçus à Londres. L'un d'eux contient un article fort curieux sur une discussion entre le gouvernement français et M. Laffitte. Il faut savoir d'abord que MM. Laffitte, Berenger et Girod (de l'Ain) sont les candidats à la présidence de la chambre, qui paraissent avoir le plus de chances. Or, Mr. Périer a résolu, dit-on, de donner sa démission, si M. Laffitte est nommé. On peut à peine croire une telle assertion. "C'est une fatuité sans exemple, dit, quelle qu'ait été la conduite de M. le président du conseil, depuis qu'il est au ministère, nous répugnons à le croire capable. "Quel droit a-t-il, dit le *Courier* de Londres, de dicter des conditions à la chambre sur une telle question? Quel droit aurait il de renoncer à l'accomplissement de ses devoirs envers l'état, parce que la chambre aurait fait une élection contraire à ses vues? M. Laffitte ne serait pas son collègue; et M. Laffitte ne pourrait même pas tourner la chambre contre lui. En outre, qu'a donc fait M. Laffitte pour mériter cette inimitié?" L'ingratitude du gouvernement de Louis-Philippe envers un homme auquel il doit tant, l'injuste partialité avec laquelle on le traite, le soin qu'on met à l'éloigner de tout emploi, maintenant qu'il a dépensé sa fortune et exposé sa popularité pour établir ce gouvernement; tout cela a quelque chose de révoltant aux yeux des hommes qui ne se laissent point éblouir par l'éclat passé de quelques noms et qui ne voient les faits que tels qu'ils sont. Espérons, cependant, que la chambre de 1831 méprisera le singulier ascendant qu'on voudrait exercer sur elle, et que pour toute réponse elle enverra à ce vindicatif M. Périer, l'élection du brave et digne patriote Laffitte.

Il paraît, selon quelques correspondants des journaux anglais, que le discours du roi des Français, tel qu'il avait rédigé d'abord, contenait des expressions hostiles à la Russie: mais on eut soin de le communiquer à M. Pozzo-di-Borgo, qui obtint deux audiences du roi, dans lesquelles il protesta contre ces expressions. Néanmoins elles furent maintenues; sur quoi l'ambassadeur de Nicolas déclara qu'il ne pourrait assister à l'ouverture des chambres. Mais on ajoute, que le vendredi 22 juillet, le gouvernement ayant reçu de mauvaises nouvelles de Pologne, et de bonnes nouvelles de Portugal, le roi voulut saisir l'occasion d'acquérir de la popularité par l'annonce des événemens du Tage et en glissant adroitement sur la question de la Pologne. En conséquence, le paragraphe relatif au Portugal, qui était relégué à la fin du discours, fut alors rendu ronflant et présenté comme une nouvelle importante; en un mot, on en fit le point culminant de ce qui a trait à la politique étrangère dans le discours, et le ministre pensant que la prise de Varsovie pourrait bien sous peu clore la campagne des Polonais, résolut d'effacer tout ce qui était fort et décisif en faveur de la Pologne. Le discours ainsi corrigé fut soumis à l'approbation de M. Pozzo-di-Borgo, mais il était trop tard.—Telle est l'histoire de ce fameux discours, d'après le correspondant O. P. Q.; et nous venons de répéter presque mot à mot l'article de l'éditeur du *Morning-Chronicle* à qui il écrit. Ainsi voilà donc le germe de l'une des *deux seules pensées nationales* que l'on trouve dans ce discours: cette pensée est née de l'orgueil du souverain, et de la servilité du ministère! Permis à qui voudra, de trouver cela magnifique, de voir la situation de la France en couleur de rose dans ce discours: pour nous, nous y voyons encore bien de l'obscurité, et pis que cela. Le roi affirme que les Autrichiens ont évacué les états romains;" c'est la première fois que ce fait est annoncé: mais quand il serait littéralement vrai, c'est éviter la question, ce n'est pas répondre au vœu de la France, car celle-ci demandait et demande encore *l'évacuation de l'Italie*. Le roi dit encore, "que le pavillon tricolore flotte sur les murs de Lisbonne;" cela est littéralement faux: suivant les journaux anglais, (entr'autres le *Globe* du 26 juillet) pas un soldat français n'a mis le pied sur le territoire portugais, et "*le drapeau tricolore ne flotte* ou plutôt n'a flotté *que sur le Tage*, car déjà la flotte française a redescendu ce fleuve, emmenant avec elle les vaisseaux conquis sur l'ennemi; elle s'est arrêtée à l'embouchure où elle attend que Miguel ait rempli les conditions qui lui ont été imposées; après quoi les vaisseaux seront rendus, et, probablement, le gouvernement de Caligula II laissé en repos. Est-ce là ce que la France attendait? n'était-ce pas le renversement de ce tigre altéré de sang, qu'elle voulait! On se joue donc encore des vœux du peuple français, comme au bon vieux temps de Louis et de Charles. Nous ne nous sommes occupés que dans ces deux assertions de Louis-Philippe, parcequ'elles seront surtout remarquées, et qu'elles sont en effet ce qu'il y a de plus remarquable dans son discours: on a vu à quoi elles se réduisent. Le seul fait incontestable qui se trouve dans ce document, c'est la démolition des forteresses qui, selon l'expression de M. Périer, "menaçaient la France." Un protocole des grandes puissances, rendu public, ne laisse aucun doute à cet égard. Reste à savoir comment on tiendra toutes les promesses que l'on fait.

Il parait que de nouveaux troubles ont eu lieu à Paris le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Mais les perturbateurs étaient en petit nombre, et ils ont été facilement réduits. Quelques arrestations ont eu lieu; nous avons déjà annoncé celle du général Dubourg; les paroles que ce républicain un peu farouche adressa à Louis-Philippe, au moment où celui-ci venait de présenter le serment exigé par la nouvelle charte, pourront bien lui coûter cher: elles pèsent comme un horrible cauchemar sur la poitrine de Périer et consorts.

Le bill de réforme n'a pas encore été définitivement adopté par la chambre des communes; mais on n'a aucune crainte, jusqu'au moment où il sera présenté à la chambre des lords. Les affaires de France, de Pologne, et en général du continent, occupent surtout l'attention; et quoiqu'on ne prévoie pas quelle sera la suite des événemens sur le continent, néanmoins l'aspect général des affaires annonce la guerre. Tous les gouvernemens s'y préparent, plus où moins ouvertement.

Léopold est arrivé à Bruxelles et a pris les rênes du gouvernement. La Belgique est décidément une province anglaise.

Nous traduisons, ci-après quelques articles qui ne sont pas dénués d'intérêt.

Dans l'ouragan qui a eu lieu à la Barbade, on rapporte qu'il a péri de 4 à 5000 ames; la peste et la famine menacent ceux des habitants que l'ouragan a épargnés. L'île est dans la situation la plus affreuse.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 27 juillet au soir.

Cette journée a été consacrée à la célébration des fêtes funéraires en commémoration du sublime tableau présenté par cette ville le 27 juillet dernier. Des salves d'artillerie ont salué l'aurore de ce grand anniversaire; et la beauté du jour favorisait la multitude qui se portait en habits de deuil vers les ponts où devait passer le cortège. L'artillerie de la garde nationale stationnée aux Tuileries, tirait de quart d'heure en quart un coup de canon du haut de la Terrasse. A 11 heures le roi partit à cheval du palais royal, pour se rendre par les Boulevards à la place de la Bastille, où il inaugura la première pierre du monument projeté. Le cortège de sa Majesté était des plus brillans. Don Pédro en uniforme vert brodé, marchait à ses côtés, aussi à cheval, et tous les ministres et les maréchaux le suivaient revêtus de tous leurs insignes. Il fut accueilli par tous avec les démonstrations de joie les plus vives. L'entourage de la Bastille était rempli de spectateurs; un grand nombre de pairs et de députés qui devaient recevoir S. M., furent salués des cris de vive le Roi! le roi dans une courte allocution exprima les sentimens d'affection et de sympathie qui le portaient à placer la première pierre d'un monument destiné à conserver l'héroïsme de son peuple.

De la Bastille, le roi se rendit au Panthéon, où il assista aux cérémonies funéraires en l'honneur des glorieuses victimes de juillet.

Les tombes près du Louvre étaient parsemées de branches de cyprès, et une troupe d'environ 50 musiciens, jouaient depuis le matin des airs d'une musique grave et solennelle.

Toutes ces cérémonies furent des plus importantes, et l'attitude de la foule immense qui y assistait, démontrait d'après les observations que j'ai pu faire les sentimens dont le peuple était animé. Les *tactieur* décorés de juillet semblaient donner relâche à leur animosité, la plupart portaient la croix attachée à leur ruban, et un grand nombre d'ouvriers honorables ornés de ces décorations, indiquaient assez la classe qui avait opéré la révolution. Le général Lafayette, M. C. Périer, M. Laffitte et le général Giraud, portait tous l'ordre de juillet.

Le roi a accordé ce jour là plusieurs grâces qui doivent produire une impression favorable sur son gouvernement. Il a repris le comte de Laborde parmi ses aides-de-camp, et a retabli aussi dans leurs fonctions plusieurs officiers militaires, qui dans les debats de l'administration actuelle avaient signé le manifeste de l'association nationale.

Quelques arrestations importantes ont été faites dans la Vendée. Un membre distingué de la famille de Noailles est compromis et enfermé à la conciergerie; il est allié par sa femme aux respectables familles de Lafayette et de Laborde.

On dit que le duc d'Angoulême est sur la frontière française; le gouvernement n'ajoute pas foi à ce bruit. On a obtenu des renseignemens curieux sur les projets de la duchesse de Berry et de M. de Blacas.

PARIS, 27 juillet.

Il n'y à aucune nouvelle de Pologne ce matin; les Polonais attendent le choc de l'armée nouvellement renforcée des Russes, avec le calme d'hommes qui peuvent périr mais jamais se soumettre. N'y a-t-il aucun pays sur la terre d'où il s'élèvera une voix contre le barbare qui apporte la tyrannie et la contagion dans le cœur de l'Europe continentale? Les rois sont-ils assez lâches pour délibérer encore pendant que le mal pénètre dans des contrées où il n'aurait pas dû se montrer? Les lettres de Pologne, qui demandent toutes le secours de quelque puissance étrangère, sont navrantes; mais ces hommes héroïques déclarent unanimement qu'ils mourront sur les débris de leur pays.

Le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, il y avait 30,000 hommes sous les armes dans Paris; et outre cela, on embrigadait à trois francs par jour, tous les ouvriers ou prétendus ouvriers qui se présentaient, pour se jeter sur les jeunes gens qui montraient la moindre disposition à soulever des émeutes. Quelques attroupemens ont été dissipés à coups de bayonnette.

Il est digne de remarque qu'au moment où le ministère français *parait* croire si fort à la paix, l'*Echo du Nord* annonce, qu'il y a 200 mille hommes échelonnés de Metz à Lille! Tout fait présager de prochains événemens, dont il serait difficile de prévoir le terme. Le sort de la Belgique est loin d'être décidé, car la question des frontières survit à l'élection du roi Léopold.

PARIS, 20 juillet.

Les préparatifs nécessaires pour la séance royale du 23 se font maintenant à la chambre des députés. Les membres doivent se réunir la veille, sous la présidence de leur doyen d'âge (le père de la chambre,) le général Lafayette, à l'effet de nommer une commission de douze membres, qui doit aller au devant du roi, samedi prochain. Les affaires de la session commenceront très-probablement, lundi, 25 du courant. La chambre des pairs peut se former immédiatement et nommer une commission pour préparer l'adresse en réponse au discours du trône. La chambre des députés aura à vérifier d'abord les élections de 459 collèges; ce travail durera plusieurs jours. Ensuite elle nommera son président, quatre vice-présidens, quatre secrétaires et questeurs. Ce n'est qu'après ces travaux que la chambre nomme a une commission pour préparer l'esquisse de l'adresse.

(Journal des Débats.)

METZ, 10 juillet.

Nous attendons ici, incessamment, l'arrivée de 2 à 3 mille hommes. Notre garnison doit être portée à 12,000 hommes.

DISCOURS
DU ROI DES FRANÇAIS,

A L'OUVERTURE DES CHAMBRES.

PARIS, 23 juillet.

"MESSIEURS,

"J'éprouve une vive satisfaction en me trouvant parmi vous, dans cette enceinte, où la France a reçu mes sermens. Pénétré des devoirs que m'imposent ces obligations je me repose sur les vœux de la nation, dont vous êtes les interprêtes constitutionnels; et j'espère de votre part une coopération franche et entière, qui doit donner à mon gouvernement cette force sans laquelle il ne pourrait jamais remplir les espérances de mon peuple.

J'ai dit, Messieurs, que la Charte serait une vérité, et ce que j'ai dit s'est accompli.

La charte, c'est la monarchie constitutionnelle avec toutes ses conditions légalement maintenues, et toutes les conséquences franchement admises.

Il est temps de mettre fin, pour assurer la marche uniforme de l'Etat, à ces troubles continuels qui nourrissent les espérances de ceux qui rêvent le retour d'une dynastie expulsée, ou ceux qui se bercent des illusions d'une République. (Les acclamations de *Vive le Roi!* se font entendre dans toute la chambre.) Ces partis, divisés entr'eux, quant à leur objet, sont unis dans le dessein de renverser à tout prix le gouvernement actuel établi par la Révolution de juillet.

La France en m'appelant au trône désirait que la souveraineté fût nationale, mais non pas impuissante. (Les cris de *vive le roi*, interrompent encore une fois le discours de S. M., et les plus vifs applaudissemens éclatent de toutes parts.) Un gouvernement debile ne peut jamais convenir à une grande nation.

Messieurs, j'arrive d'un voyage en France. Les preuves d'affection que j'y ai reçues, ont fait sur mon cœur une profonde impression: j'ai présents à l'esprit les désirs qui m'ont été manifestés; vous m'aiderez à les accomplir: l'ordre sera protégé, la liberté sera garantie, et toute tentative factieuse sera confondue ou anéantie. De cette manière, la confiance s'augmentera et la prospérité du pays se rétablira.

Dans ce but et celui de consolider la monarchie constitutionnelle, j'ai fait préparer plusieurs projets de loi qui seront soumis à votre considération.

Par celui qui a pour objet de décider une grande question constitutionnelle, réservée par la charte à l'examen des chambres, vous reconnaîtrez que mes efforts constants ont pour objet de mettre nos institutions en harmonie avec les intérêts et les désirs de la nation, éclairée par l'expérience et mûrie par le temps.

Vous aurez aussi à examiner, ainsi que le veut la charte, ces projets de loi destinés à compléter l'organisation départementale et municipale, à fixer la responsabilité des ministres et d'autres personnes, et à régler la liberté de l'instruction publique.

D'autres projets de loi relatifs au recrutement de l'armée, au code pénal, aux finances, et à d'autres matières d'un intérêt public, seront soumis pareillement à votre considération.

Je suis persuadé de l'étendue des souffrances que la crise commerciale a causées à la nation; il m'est pénible qu'il en soit ainsi; et j'admire la résignation avec laquelle on les endure. Néanmoins, je nourris l'espoir que cet état de choses touche à son terme, et que sous peu, le rétablissement de l'ordre ramenera avec lui la sécurité nécessaire à la circulation des capitaux, et donnera à notre commerce et à notre industrie cette impulsion et cette activité, qui, sous une administration guidée constamment par les intérêts nationaux, ne peuvent diminuer que momentanément.

L'état de nos revenus est encourageant. Si nos besoins ont été grands, grandes ont été nos ressources pour les couvrir.

L'état approximatif des dépenses de 1831 et le 1832, vous sera presenté dans les premiers jours de la session.

On a fait des économies dans les différentes branches de l'administration. Elles auraient ete plus grandes, si l'augmentation de nos moyens de défense et de notre force militaire n'eut exigé de nous de grands sacrifices.

Je m'empresserai de diminuer les charges à mesure que je le pourrai sans compromettre la dignité et la sécurité de la France. Cela dépendra sûrement d'un desarmement général. Tel est le désir de la France. Les gouvernemens d'Europe en sente à la nécessite, et l'intérêt de tous l'exige. Je vous annonce avec plaisir que, jusqu'à présent, je ne me suis point vu dans la nécessité d'employer tous les moyens que la chambre a mis à ma disposition.

Depuis la révolution de juillet, la France a repris le rang qui lui appartenait. Rien ne pourra plus l'en priver. Jamais son indépendance ne fut mieux garantie. Nos gardes nationales, valent une armée; nos armées, dignes dépositaires de nos gloires militaires, défendraient cette indépendance, comme jadis elles protégèrent la paix et la liberté.

Je me félicite des relations amicales qu'ont conservées avec moi les cabinets étrangers.

Nous devions nous afforcer de resserrer les liens si anciens et si naturels qui unissent la France et les Etats-Unis d'Amerique; un traite vient de mettre fin à des discussions pendantes depuis si longtemps, et qui auraient dû être plus unanimes avec tant de souvenirs et de sympathies.

Il a été conclu d'autres traités avec les républiques du Mexique et d'Haïti.

Tous ces actes vous seront présentés dès qu'ils auront é é ratifiés; de manière que les stipulations d'intérêt qu'ils contiennent soient soumises à votre considération.

J'ai ordonné l'etablissement de nouvelles croisières, pour protéger l'exécution de la loi adoptée dans la dernière session, relativement au commerce d'Afrique.

Conformément à mon désir les troupes autrichiennes ont évacué les états romains. Une amnistie réelle, l'abolition des confiscations, des changemens importants dans le système administratif et judiciaire, telles sont les améliorations qui, assurées à ces états, peuvent nous faire espérer que leur tranquillité ne sera point troublée, et que l'équilibre de l'Europe acquerra plus de stabilité par la conservation de leur indépendance.

Le royaume des Pays-Bas tel qu'il fut constitué par les traités de 1814 et de 1815 a cessé d'exister. L'indépendance de la Belgique, et sa séparation d'avec la Hollande, ont été reconnues par les grandes puissances. Le roi des Belges ne fera point partie de la confédération germanique. Ces forteresses qui furent établies pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seront démolies. (Applaudissemens prolongés, et cris de *vive le roi.*)

Une neutralité reconnue par l'Europe, et l'amitié de la France assurent à nos voisins une indépendance, dont nous fûmes le premier soutien.

Le gouvernement de Portugal a outragé les Français: nos vaisseaux se sont présentés dans le Tage pour obtenir une satisfaction, et je viens d'apprendre qu'ils en ont forcé l'entrée. La satisfaction qui jusqu'ici avait été refusée, nous a déjà été offerte; mais les vaisseaux de guerre portugais sont en notre pouvoir, et le pavillon tricolore flotte sur les murs de Lisbonne. (Mouvement général dans la chambre, applaudissemens prolongés de *vive le roi.*)

Une lutte sanglante et terrible se prolonge en Pologne: cette guerre a fait naître le plus vif intérêt dans leurs cœurs en Europe. J'ai cru devoir m'empresser d'y mettre un terme. (Marques d'une grande attention.) Après avoir offert ma médiation, j'ai engagé aussi les grandes puissances à offrir la leur. J'ai voulu empêcher l'effusion du sang, préserver le midi de l'Europe de la peste, qui ajoute au fléau de la guerre, et, surtout, assurer à la Pologne, dont la valeur a faire renaître l'antique amitié de la France, cette nationalité qui a résisté au temps et à ses vicissitudes. (Mouvement général d'adhésion.)

Vous ne devez pas ignorer que dans ces négociations difficiles, les intérêts de la France, ceux de sa prospérité, de sa puissance et de son honneur, ont été défendus avec persévérance et dignité. L'Europe est *convaincue* de la loyauté de nos intentions, et de la sincérité de nos vœux pour la conservation de la paix; mais elle sait aussi que nous pouvons soulever une guerre si l'on nous y force par d'injustes agressions.

Ce n'est qu'en persistant dans le système de politique qui a été suivi jusqu'ici, que nous pouvons avoir l'espoir d'assurer à notre patrie, tous les bienfaits de cette révolution qui a sauvé ses libertés et de la préserver des nouvelles commotions qui compromettraient en même temps son existence et la civilisation du monde.

Messieurs, nous sommes à l'époque des grandes anniversaires; j'éprouverai beaucoup de plaisir à accepter votre coopération à cette solennité. Puissent ces souvenirs graves et douloureux réveiller ces sentimens d'union et de concorde qui seuls, il y a un an, décidèrent le triomphe dont nous consacrons aujourd'hui le souvenir.

—Les applaudissemens qui s'étaient fait entendre pendant le discours du roi, se renouvelèrent et continuèrent long-temps après que le roi eut cessé de parler.

Mr. Barthe, garde de sceau, annonça aux députés que S. M. était prête à recevoir leur serment, dont il lut la formule.

M. le commissaire Périer, président du conseil et ministre de l'intérieur, appela plusieurs députés qui repondirent, et, levant la main droite, direnț "*Je le jure.*"

Le garde-des-sceaux, d'après l'ordre de S. M., annonça à la chambre que la session était ouverte, et que les députés se réuniraient le lundi suivant dans le lieu ordinaire.

L'assemblée se sépara au milieu des cris prolongés de *vive la reine! vive la famille royale!*

Un traité entre la France et les Etats-Unis a été signé à Paris le 4. Il ne pourra être ratifié par les deux gouvernemens, et par conséquent recevoir d'exécution, que vers la fin de cette année ou le commencement de l'année prochaine. Cependant ce traité, qui a pour but de mettre un terme à des discussions existantes depuis trop long-tems, et dont le résultat doit être, non-seulement de resserrer les liens d'amitié qui unissent naturellement les deux pays, mais encore de développer les relations de commerce qu'ils entretiennent déjà avec tant d'avantages mutuels, présente, sous ces différents rapports, un si haut degré d'intérêt, que nous croyons devoir publier dès aujourd'hui les renseignemens que nous avons obtenus sur les stipulations qu'il contient.

Ces stipulations peuvent se résumer en deux points:

1o. Les Etats-Unis réclamaient de la France, depuis 1810, une indemnité pour la valeur des bâtimens américains saisis et confisqués *en exécution des decrets de Berlin et de Milan*. Ils faisaient monter cette indemnité à la somme de soixante-quinze millions. Le gouvernement du Roi n'ayant cru pouvoir admettre que celles de ces réclamations qui s'appliquaient à des bâtimens *illégalement* saisis ou confisqués, s'est engagé à payer au gouvernement des Etats-Unis une indemnité de vingt-cinq millions. Il s'est d'ailleurs réservé de faire sur ce paiement une retenue de quinze cents mille francs, destinée à dédommager les citoyens français qui élevaient également des réclamations contre le gouvernement fédéral.

2o. D'un autre côté, la France, se fondant sur l'article 3 du traité de cession de la Louisiane, qui avait accordé, dans ce pays, à la navigation française le traitement de la navigation étrangère la plus favorable, demandait que ses bâtimens fussent exempts, à l'entrée des ports de la Louisiane, de toute surtaxe, ainsi que l'étaient les navires anglais à l'entrée de tous les ports de l'Union, depuis le traité de Gand. Mais le gouvernement fédéral soutenait que nous donnions à l'art. 8 du traité de la Louisiane un sens beaucoup trop absolu, et il mettait d'autant plus de persistance dans son opposition à nos désirs, que les avantages dont notre navigation aurait joui, non dans tous les ports de l'Union, mais seulement dans ceux de la Louisiane, auraient attribué à cet état particulier une sorte de monopole du commerce français qui eût été totalement opposé à l'esprit des institutions qui régissent les Etats-Unis. Dans cet etat de choses, le gouvernement du Roi, voulant concilier les intérêts nationaux qu'il avait mission de défendre, avec les sentimens d'équité et de bienveillance qui devaient l'animer envers le gouvernement fédéral, a cru devoir abandonner son interprétation du traité de la Louisiane et stipuler, à titre de compensation, un tarif particulier et de faveur pour nos vins.

Ainsi, à partir de l'echange des ratifications du traité, les vins de France seront admis à la consommation des etats de l'Union, à des droits qui ne pourront excéder, par gallon, savoir: 6 cents pour les vins rouges en futailles, 10 cents pour les vins blancs en futailles, et 22 cents pour les vins de toutes sortes en bouteille; tandis que les droits généraux actuellement imposés, aux Etats-Unis, sur les vins étrangers de ces différentes classes, sont de 10, 15 et 30 cents. Cette stipulation demeurera obligatoire pour le gouvernement fédéral pendant dix années, et on est de plus convenu que, si ce gouvernement venait à diminuer les droits généraux etablis par le tarif actuel sur les vins de toute provenance, il devrait en même tems opérer en faveur des vins de France une réduction de droits proportionnelle, c'est-à dire telle que ces vins conservassent les mêmes avantages comparatifs que ceux qui leur sont assurés par les taxations indiquées dans le traité.

Il a encore été stipulé qu'à l'avenir les cotons longue soie des Etats-Unis paieront en France les mêmes droits que les cotons courte soie. Cette assimilation, qui existait depuis 1826 pour les cotons longue soie du Brésil, est dans l'intérêt commun des producteurs de l'Union et de nos fabricans. *(Moniteur.)*

ANGLETERRE.

LONDRES, 26 juillet.

Des lettres reçues de Paris ce matin, affirment, en dépit du discours du roi, que Miguel refuse encore d'accéder aux conditions qui lui ont été proposées, et que le consul-général de France a assemblé ceux de ses compatriotes qui résident dans la ville, pour leur recommander de la manière la plus positive, d'arranger leurs affaires et de quitter le pays sans délai, et qu'une frégate française les attendrait jusqu'au 25, pour porter en France ceux qui pourraient être prêts à partir à cette époque. Nous répétons cette assertion, d'après des personnes respectables de cette ville, mais nous ne saurions en garantir l'authenticité.—*(Globe.)*

LONDRES, 30 juillet.

Les journaux hollandais du 27, qui nous sont parvenus ce matin, sont de quelque importance, en ce que l'on peut inférer de leur contenu que le roi de Hollande prévoit qu'il aura très-prochainement l'occasion de recourir à la force des armes. Ce fait est consigné dans un article de Bréda, du 25 juillet, qui dit qu'après une revue des troupes, son altesse royale le prince Frédéric leur ordonna de se réunir devant la tente du prince de Saxe-Weimar, où il les harangua au nom de S. M. Le prince, après avoir remercié l'armée, des marques d'attachement et d'enthousiasme qu'elle avait données au roi, ajouta: "Le moment est peut-être très près, où le roi aura occasion d'employer cet enthousiasme, et de satisfaire votre désir de vous trouver en face de l'ennemi, et de défendre, l'épée à la main, les droits de la Hollande." Ces paroles, dit-on, ont fait une grande impression sur l'armée, et ont excité de vives émotions parmi les soldats. Le général Van Geen, en remerciant le prince au nom des troupes, a donné à son A. R. l'assurance que S. M. pouvait compter sur la fidélité de l'armée, et qu'elle était prête à répandre son sang pour la cause de son roi et de son pays. Les soldats alors se découvrirent, et prêtèrent avec la plus grande solennité le serment de fidélité.

PRUSSE.

Berlin, 12 juillet.

Des rapports de Vienne disent, que l'ambassadeur français, par ordre de sa cour, a demandé au prince de Metternich des explications sur l'objet réel des armemens continuels de l'Autriche, ajoutant qu'il lui fallait une réponse positive.

Le prince, dit-on, aurait renvoyé l'ambassadeur à l'empereur, auquel il fit la même question. On dit que l'empereur lui a répondu en ces termes:

"Monsieur, le monde entier sait que la France arme, comme vous l'avez annoncé vous-mêmes dans vos rapports officiels, et comme le prouvent suffisamment votre budget et vos emprunts. Néanmoins, je ne me suis pas informé, jusqu'ici, des motifs de ces armemens; mais je vous le demande maintenant sans détour: pourquoi la France arme-t-elle? Quand vous aurez répondu clairement et d'une manière non équivoque, à cette question, je vous ferai connaître les motifs de mes armemens."

L'ambassadeur, ajoute-t-on, a fait quelques excuses, et s'est retiré sans insister davantage sur une *réponse positive*.

—Les journaux anglais annoncent, comme le tenant d'une source officielle, la *déclaration de la Prusse relativement à la Pologne*. Le gouvernement prussien a déclaré qu'il *n'était pas neutre* dans les affaires de Pologne; qu'il se croyait fondé à prêter tout secours à la Russie, à faciliter le passage des provisions et munitions de guerre de la Russie en Pologne, et à traiter les Polonais en sujets révoltés; et enfin que, l'attitude actuelle de la Prusse est celle de l'inactivité et non de la neutralité. Cette déclaration changera sans doute la politique de notre cabinet, en nous dégageant de ce système de neutralité dont les autres puissances se considèrent déliées. En outre, l'inactivité est une situation volontaire qui n'implique point d'engagement et qui est opposé au système de non-intervention. La France ne peut souffrir cette nouvelle situation politique qui n'est au fond qu'une intervention directe. Notre cabinet, n'en doutons pas, soutiendra au-dehors ces principes libéraux qu'il défend si vigoureusement dans notre pays.

Le même fait est confirmé par d'autres journaux.

AUTRICHE.

VIENNE, 9 juillet.

Le 27, à midi, on a reçu à Brzce Liteewski, la nouvelle que le feld-maréchal Paskewitsch etait arrivé à Pultusk le 25. Les environs de Brzce étaient déjà débarrassés de la présence des insurgents; la plus grande tranquillité régnait sur la route de Wlodomier à Brzce, par Rourl, et les convois de provisions suivaient l'armée sans danger.

La tentative pour surprendre Bobruysk n'a pas réussi: les 5,000 insurgents qui ont voulu tenter cet audacieux coup de main, ont été tous detruits par les Russes, avant de pouvoir entourer la place. On dit que l'Ukraine a offert volontairement à la Russie, 9,000 hommes de cavalerie.

BELGIQUE.

INSTALLATION DU ROI.

JEUDI, 21 juillet.

S. M. partit du palais de Lacken à onze heures moins un ¼, et arriva sur la Place Royale, suivi de son cortège, à une heure et vingt minutes.

Immediatement après qu'elle eut monté les degrés et pris sa place, le régent résigna ses fonctions, et prononça un discours qui dura un quart d'heure.

M. de Gerlache, président du congrès, lut alors la parole, et le remercia au nom de corps.

M. Charles Vilain XIV, lut ensuite la constitution au roi, qui prêta beaucoup d'attention à cette lecture. Bientôt après le serment écrit lui fut presenté; et après l'avoir lu, il le répéta tout haut et le signa. 100 coups de canon annoncèrent cet acte.

Le roi harangua alors le congrès, et retourna au Palais.

(Extrait de l'*Emancipation* du jeudi 21 juillet.)

GAND, 19 juillet.

Le roi Léopold Ier. ayant bu le vin d'honneur, et l'ayant goûté deux fois, parla ainsi aux autorites et aux officiers qui etaient présents:—

"Messieurs,

Comme étranger je ne m'attendais pas à être accueilli comme je l'ai été ici, et je ne puis vous témoigner toute ma reconnaissance pour ces marques de respect. Je sais que la ville de Gand a souffert matériellement dans son commerce depuis la révolution. Quand j'aurai rempli les devoirs qui me sont imposes par la constitution belge, et que je serai constitué d'une manière permanente chef de l'état, je ne negligerai rien pour protéger vos manufactures, aussi bien que celles de tout le royaume. Le sang des habitants de la Belgique, si cher à tous les cœurs genereux, ne sera plus prodigué, je l'espère. Mais si le pays demandait un tel sacrifice, je réunirais tous mes efforts aux vôtres, pour assurer son indépendance et sa prospérité!"

Ce discours a été accueilli par de longs et unanimes applaudissemens.

Le pavillon qui a été elevé sur la Place Royale, porte pour inscriptions les noms de plusieurs forteresses belges: on remarque parmi ces noms, celui de Vauloo. Cette circonstance a vivement satisfait les habitants.

L'affluence des étrangers à Bruxelles est si considerable, que des personnes ont payé un lit jusqu'à *dix florins*.

La réponse du roi aux autorités de Gand a été generalement approuvée.—On a remarqué que dans toutes ses réponses au sujet de la conservation de la paix, le roi a tenu un langage équivoque et a annoncé l'intention de protéger son royaume. Je crois que cette manière d'agir est assez politique et conviendra au peuple.

Le marquis de Chateler et le général Dalen doivent être nommés, dit-on, aides de-camp du roi.

M. Lebeau est en grande faveur auprès du roi et du peuple, et si malheureusement il persiste dans son dessein de se retirer, on répand le bruit que M. Nothomb lui succédera: c'est peut être l'homme le plus impopulaire de la Belgique.

BRUXELLES, 20 juillet.

Le congrès a adopté hier la loi sur la presse et le jugement par jury.

Le congrès ne sera dissous qu'après l'élection des chambres; jusque là il sera suspendu; mais la réunion des chambres sera considérée comme le moment de la dissolution de ce corps.

GRECE & TURQUIE.

La nouvelle de l'incendie de Jassy est sans fondement; et les ravages du *cholera-morbus* en Turquie ont été fort exagérés. Des lettres de Napoli de Romanie nient qu'il y ait eu des troubles en Grèce. La maladie qui règne à Smyrne et qu'on croyait être la peste, n'est qu'une fièvre qui n'est point contagieuse, et qui même a occasionné peu de morts.

COMMERCIAL.

HAVRE, 20 juillet.

Nous avons de meilleures demandes pour le coton, et les ventes ont été très étendues comparativement aux affaires qui se faisaient au commencement du mois. Les prix demeurent sans variation, et les approvisionnemens ne s'élèvent qu'à 20,000 bales.

Le marché aux blés est languissant, et les prix tendent à la baisse, malgré le temps orageux qui a régné ces derniers jours, qui probablement fera quelques torts aux récoltes. La farine américaine est nominale. Un chargement de riz a été vendu à 23f 50c. à l'acquitté.

Rien de remarquable dans les autres articles.

A LOUER pour le premier d'octobre, UNE PETITE MAISON, propre à y tenir un café ou un cabaret, située à l'angle des rues Bons Enfans et des Champs Elysées, face au Rail-Road, maintenant occupée par M. Joseph Gomos. S'adresser sur les lieux.
17 sept.—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 21 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, sur l'emplacement de la nouvelle presse à coton et à vapeur, banlieue inférieure, situé sur la levée, une maison et les clairevoies, ci-devant la propriété de Mme. Gaudin, le tout devant être enlevé. On annoncera les conditions. 20 sept.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

Expédiés hier

Brick Ajax, Fevesh, Baltimore, capitaine; goëlettes May Flower, Davis, Charleston, J. W. Breedlove; Post Boy, Hill, Havane, T. Toby.

Expédiés samedi.

Navire Russell, Greenleaf, New-York, Barstow & Adams: brick Isabella & Juan Beija, Havane, J W Zacharie & co; goëlettes Emperor, Cornier, Tampico, S Cucullu; Sea Bird, Ruby, Mobile, capitaine; Pilot, Pierce, Attakapas, capitaine; Galatea, Babassa, Matanse, C Palaez; Elizabeth, Forsyth, Pensacole, capitaine; Fancy, Carr, Charleston, J Hagan & co.

Arrivés hier.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des passes, ayant mis en mer les bricks Bacchus, Indépendence et Hazard, et les goëlettes Libre Zempoaltica et Eliza Thomas—il a amené dans le port la Barque Dromo, le brick Blucher et le brick Orythea. Passé au-dessous de la Grande Prairie, navire James, de Hambourg, dont il a apporté le sac aux lettres. Le 18, à midi, n'y avait rien en vue.

Brick anglais Blucher, Smallwood, Liverpool, (1er. Août,) à B Booth & co.

Barque Dromo, Randon, de Matanse—lest.

Brick Orythia, Paterson, revenu de la mer avec des avaries.

Bateau à vapeur Huntsville, Bradford, Louisville.

Bateau à vapeur Planter Young, Bayou-Sarah.

Arrivés avant hier.

Barque Broke, Crosby, de St. Michael—lest

Brick Aeona, Ponds, Matanse.

Goël. New Packet, Nicholson, de Matanse.

Goël. Tres Manuelas, Martinez, Havane.

Brick l'Aimable Marie, de Bordeaux, qui était échoué en dehors de la passe du S. O.

Bateau à vapeur Cora, Strick, de Trinité.

Bateau à vapeur Stranger, Colla, du Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Paul Clifford, Gordon, d'Alexandrie.

Bateau à vapeur Walter Scott, de St. Louis.

Arrivés samedi.

Brick Francisco, Chamoros, Havane, avec 300 oranges au capitaine.

Arrivés au Bossin.

Goël. Sun, Tickey, avec 20,000 briques.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Hâvre, le 11 juillet, brick Bourne; le 12, le Homer, le Warrier. A Marseille, le 13, la Vénus; à Nantes, le 12, l'Hellen-Mar.

Le navire [illegible] parti [illegible] est arrivé au Hâvre le 23 juillet. d'[illegible]

AVIS.—Doublons, Espagnols, Mexicains, et Colombiens, à vendre par,
VICTOR DE LA COVA,
20 sept.—4 rue St.-Louis, No. 45.

EN déchargement du navire *Chester*, charrettes, drays, brouettes et roues, à vendre par
20 sept SAM. C. BELL.

REÇU par le brick *Treaty*, de Philadelphie, 30 caisses chapeaux d'hommes, qualités assorties, à vendre par
20 sept SAM. C BELL.

GARDES D'ORLEANS

ATTENTION!!!

La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain, à 6 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement.

Equippement complet: pantalon et veste d'été

Par ordre du capitaine
J. BOZANT,
20 sept—3 Sergt. Major.

POUR BAYOU SARAH,

Port-Hickey, Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et les ports intermédiaires.

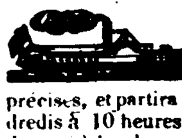

Le beau bateau à vapeur fin marcheur **STRANGER**, capitaine J. B. Colla, partira tous les mardis à 10 heures précises, et partira du Bayou Sarah tous les vendredis à 10 heures. Pour frêt et passage, s'adresser à bord.

☞ N. B. Les personnes qui donneront du fret pour les habitations, seront responsables du paiement. 1er. sept—3

POUR LE PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **GEN. VICTORIA**, cap. H. Bradlay, a besoin de l'équivalent de 200 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au cap. à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & CO.
20 sept rue Bienville, no. 80.

POUR LA HAVANE.

La goëlette espagnole **FELICIA**, capitaine Martinez, pour passage, pour le 21 courant, s'adresser à bord, ou à
20 sept J. MAGER.

POUR CHARLESTON—4 à 500 barils peuvent être pris à fret pour compléter le chargement d'un beau **BRICK**, moyennant qu'on s'adresse sur le champ, à
20 sept J. W. ZACHARIE & CO.

PASSAGE POUR MARSEILLE.

Le navire français, l'**AIMABLE CREOLE**, capt., GIRAUD, ayant des emmenagemens supérieurs, partira vers le 25 courant; pour passage s'adresser à bord, ou à
8 sept PERRET & CHARBONNET.

ON DEMANDE

Un bon navire, d'environ 250 tons. s'adresser à J. MAGER,
6 sept rue St. Louis.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre **MARGARET**, capt., SCUDER, partira sans délai. Pour fret de quelques colis et d'un chargement sur le pont, ou pour passage, s'adresser à bord, ou bien à
6 sept STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le joli navire fin voilier **CANTON-PACKET**, cap. P. Penhullow, sera expédié immédiatement. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à W. G. HEWES.
1er. sept. rue du Camp, no. 9.

1000 BARILS de farine superfine, à vendre par J. SUAREZ & CO.
17 septembre—3 rue Poydras, No. 5.

$10 DE RÉCOMPENSE.

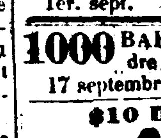

Parti marron de chez le soussigné, paroisse Jefferson, depuis le 2 août, le nègre **WILLIAM**, âgé de 23 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, jolie figure, mince quoique bien membré, la barbe bien garnie, ayant de beaux favoris et de belles dents.

Les capitaines de navires sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
15 sept.—3 P. TROUARD.

LETTRES DE CHANGE SUR NEW-YORK, à vendre par
[illegible] PERRET & CHARBONNET.